AMICALE LAÏQUE VERTAIZON

Livret d'accueil

ALSH

FÉDÉRATION PUY-DE-DÔME
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Quelques mots sur l'association

L'Amicale Laïque de Vertaizon est une association loi 1901, créée le 07 février 1966, agréée Jeunesse et Sports le 11 juillet 1968 et affiliée à la Ligue de l'enseignement du Puy de Dôme. Elle dépend de la Convention Collective de l'Animation.

C'est une association d'Education Populaire où chacun peut acquérir, par la pratique des activités et la gestion coopérative de celles-ci, des compétences culturelles, pédagogiques, sportives ; des comportements civiques, qui le prépareront à devenir acteur social, organisateur.

De nombreux bénévoles l'animent et donnent le meilleur d'eux-mêmes pour la formation des jeunes. C'est une association ouverte à tous dans le respect des convictions de chacun.

Dans cette dynamique, l'Amicale Laïque a participé à la mise en place de l'accueil de loisirs dont elle assure la gestion depuis maintenant 25 ans.

Site de l'association : *http://amicalelaiquevertaizon.jimdo.com/*
Page FB l'association : https://www.facebook.com/profile.php?id=100086538068466

L’accueil de loisirs qu’est-ce que c’est ?

L'accueil de loisirs (ALSH) de Vertaizon est une structure d’accueil déclarée auprès de la Direction départementale à la jeunesse, à l’engagement et aux sports.

A ce titre il est soumis à des conditions d’encadrement et de qualification. L’Amicale Laïque est tenue de fournir un projet éducatif qui prenne en compte les besoins psychologiques et physiologiques du public accueilli, dans l’organisation de la vie collective et de la pratique des diverses activités.

L’équipe éducative élabore un projet pédagogique. Ce document obligatoire décrit notamment la nature des activités proposées, la répartition des temps respectifs d’activité et de repos, les modalités de participation des enfants et des jeunes, ainsi que les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés. Ce projet est consultable sur le site de l’association ou empruntable en version papier dans nos locaux.

Le partenariat avec la ligue de l’enseignement 63

Par convention entre la mairie, la ligue de l’enseignement et l’Amicale Laïque, l’Accueil de loisirs bénéficie de mise à disposition de personnel pour la direction, l’administration ainsi qu’une appartenance à un réseau d’ALSH et un accompagnement pédagogique.

Les objectifs de notre projet éducatif

L'ALSH vise à offrir aux enfants un cadre de vie et des activités qui leur permettront :

- d'accéder à une structure de loisirs de qualité
- de développer leur coopération mutuelle
- de favoriser leur initiative personnelle et leur autonomie
- de respecter leur liberté
- de faciliter l'ouverture à la Connaissance et la Culture
- de nouer des relations avec des adultes autres que leurs parents
- de les préparer à devenir des citoyens de leur village :
  - . par le respect des autres et en particulier des identités différentes
  - . par le respect du bien collectif
  - . par la prise de conscience d'appartenance à une collectivité avec les devoirs que cela implique et les droits qui s'y rattachent.

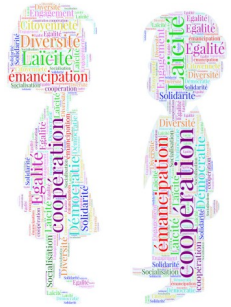

Le projet éducatif insiste sur les faits suivants : ce temps passé par les enfants hors du temps familial est convivial, éducatif mais il doit permettre suffisamment de liberté et d'initiative pour que l'enfant puisse réaliser son projet personnel et n'ait pas l'impression d'être constamment dirigé.

Il ne s'agit pas de lui proposer simplement une activité de loisirs et de détente, il n'est pas seulement consommateur. Il doit être aussi acteur et sa potentialité créatrice doit être sollicitée et s'épanouir. Les activités prennent en compte le projet des enfants et ne sont pas uniquement initiées par les projets de l'adulte.

Les temps de fonctionnement

L'ALSH intervient :

- en **accueil périscolaire matin** de 7h15 à 8h45. Les enfants doivent être arrivés avant 8h25 afin de permettre la transition avec l'école.

- en **accueil périscolaire soir** de 16h30 à 18h30. Les enfants peuvent être récupérés par les familles à partir de 17h.

- pendant la **pause méridienne** : chaque jour de classe l'équipe d'animation prend en charge les enfants de l'école élémentaire de 12h à 13h45. Elle accompagne les enfants au cours du repas au restaurant scolaire et leur propose des ateliers récréatifs *(les enfants de la maternelle sont pris en charge par leurs ATSEM).*

- sur les **Temps d'activités périscolaires (TAP)** qui ont lieu les mardis et vendredis de 15h30 à 16h30 pour les enfants de l'école maternelle ; les lundis et jeudis de 15h à 16h30 pour les enfants de l'école élémentaire.

- le **mercredi après-midi** : les enfants sont pris en charge dès la sortie de classe (11h45) pour le repas au restaurant scolaire et l'après-midi. Le départ s'effectue entre 17h30 et 18h.

- pendant les **petites vacances** d'automne, d'hiver et de printemps. Horaires : arrivée entre 7h30 et 9h, départ entre 17h30 et 18h. Les inscriptions se font à la semaine.

Qui peut fréquenter l'ALSH ?

Les enfants sont accueillis de **4 à 12 ans**, excepté pour l'accueil périscolaire et les TAP où ils peuvent être acceptés dès lors qu'ils sont scolarisés.

Les enfants de la commune sont accueillis prioritairement pour les mercredis et les vacances. S'il reste des places, des enfants ne résidant pas sur la commune peuvent également être admis.

L'acceptation des enfants est effective, sous un délai de 48h, dès lors que le dossier d'inscription est complet.

Qui finance ?

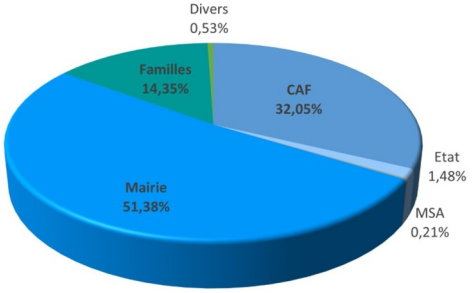

Les tarifs restent abordables grâce au soutien financier de la mairie et de la CAF. L'investissement des bénévoles de l'Amicale Laïque qui prennent en charge une partie de la gestion administrative, encadrent l'équipe de salariés et veillent à proposer un accueil de qualité, permet quant à lui de limiter le coût de la structure.

Comment inscrire mon enfant ?

Les inscriptions se font chaque année début juillet. Le dossier est à compléter tous les ans. Les inscriptions en cours d'année sont envisageables sous réserve de place disponible.

Des permanences administratives sont proposées toute l'année (pendant les semaines de classe), au 10 place de la résistance (bureau au 1er étage, à droite) :

- les lundis de 16h30 à 18h30
- les mardis de 7h30 à 9h

Vous pouvez également nous joindre au 04-73-68-16-75 ou par mail : alshvertaizon@outlook.fr

Pour **l'accueil périscolaire** il n'y a pas d'obligation à nous prévenir à l'avance des jours de présence des enfants. Toutefois, pour les maternels les parents cochent leur enfant chaque jour où il fréquente les TAP ou l'accueil du soir : des tableaux sont prévus à cet effet à l'accueil.

Pour les **mercredis après-midi**, pour des raisons d'organisation liées au fonctionnement général, à la qualité du service et au respect de la législation, les familles doivent inscrire leurs enfants au plus tard une semaine à l'avance (le jeudi précédent avant 9h). Un tableau est remis chaque mois aux usagers de ce temps d'accueil.

Pour les **vacances scolaires** les inscriptions ont lieu trois semaines avant chaque début de vacances.
(Vacances d'été : ALSH géré par la ligue de l'enseignement, s'adresser directement en mairie)

Pour l'ensemble de ces temps les enfants sont accueillis sous réserve du nombre de places disponibles.

Les tarifs 2025/2026

Pour chaque service proposé un taux d'effort est appliqué en fonction du quotient familial. Un tarif plancher (le plus bas) et un tarif plafond (le plus élevé) sont déterminés pour chaque prestation.
Pour connaitre les tarifs qui vous seront applicables, un simulateur est à votre disposition sur le site de l'Amicale Laïque.

		Tarif plancher		Tarif plafond
COMMUNE	Accueil périscolaire matin ou soir	1 €	Quotient familial x 0,125%	2,50 €
	Mercredis après-midi avec repas	6 €	Quotient familial x 0,75%	15 €
	Vacances (5jours)	41,44 €	Quotient familial x 5,18%	103,60 €
	Pass pause méridienne	Adhésion annuelle de 3 €		

		Tarif plancher		Tarif plafond
HORS COMMUNE	Accueil périscolaire matin ou soir	1 €	Quotient familial x 0,125%	2,50 €
	Mercredis après-midi avec repas	8 €	Quotient familial x 1%	20 €
	Vacances (5jours)	61,44 €	Quotient familial x 7,68%	153,60 €
	Pass pause méridienne	Adhésion annuelle de 3 €		

Ces tarifs sont majorés chaque année au mois de septembre de l'indice des prix à la consommation.
Le Quotient Familial retenu est celui du 1er janvier de l'année en cours.

L’équipe pédagogique

De gauche à droite :
En haut : Alison (adjointe pédagogique 4/12 ans), Erévane, Marie-Laure (responsable de site, directrice 4/12 ans), Sandra, William (directeur ados).
Au milieu : Doune, Emma, Suzanne, Sandrine, Elsa.
En bas : Marie, Maria, Tina, Romain.

Les Locaux

Notre structure, située au 10 place de la résistance est accolée aux écoles afin de permettre aux enfants de circuler en toute sécurité.

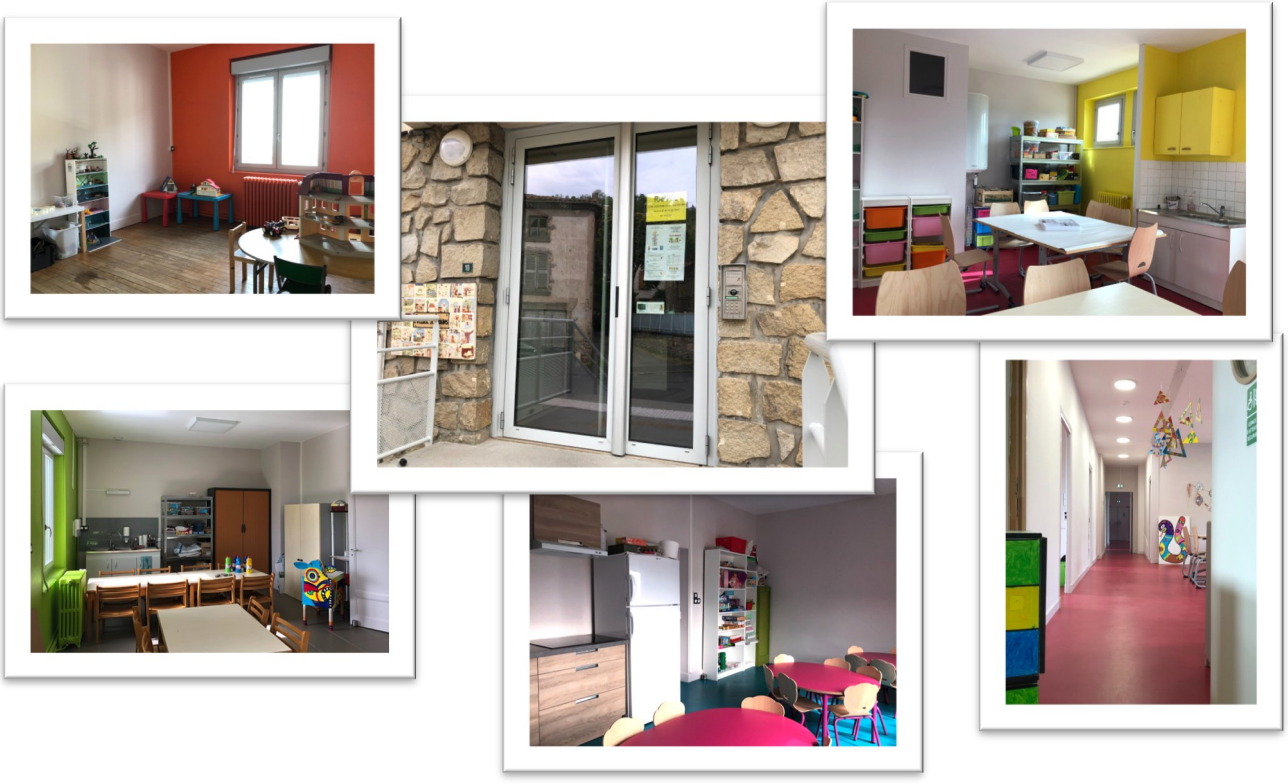

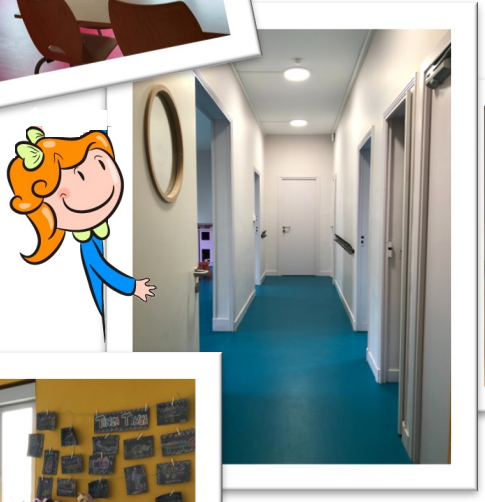

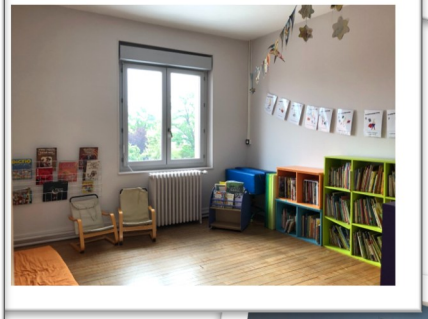

Et après l'accueil de loisirs 4/12 ans ?

Dans la continuité de notre action auprès des plus petits, une section ados de l'accueil de loisirs accueille les jeunes dès l'entrée au collège et jusqu'à 18 ans.

L'Amic'ados

04-73-77-37-99

amic'ados@hotmail.fr

Vous pouvez joindre William, directeur de cette section, aux heures d'ouverture de la structure :

- mardi de 17h30 à 19h
- mercredi de 14h à 19h
- vendredi de 17h30 à 19h30
- samedi de 14h à 19h.